

Arrêté n°ARS/BRETAGNE/FINISTERE /2024

Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du b) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2025 à 2029, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

**LA DIRECTRICE GENERALE
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8, L. 313-1, L313-3, D. 312-197 à D.312-204 ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination de Mme Elise NOGUERA en qualité de directrice générale de l'ARS Bretagne ;

CONSIDERANT que dans un objectif d'amélioration continue de la qualité, les établissements et services sociaux et médico-sociaux sont tenus de procéder à l'évaluation de la qualité des prestations qu'ils délivrent;

CONSIDERANT que ces évaluations font l'objet d'un rapport devant être communiqué par le service ou l'établissement médico-social à l'autorité ayant délivré l'autorisation ainsi qu'à la Haute Autorité de santé ;

CONSIDERANT qu'aux termes des dispositions du b de l'article L.313-3 du code de l'action sociale et des familles (CASF), les établissements et services mentionnés aux 2°,5°,6°,7°,9°,11° et 12° du I de l'article L.312-1 du même code et les lieux de vie et d'accueil mentionnés au III du même article sont autorisés par le Directeur général de l'ARS lorsque les prestations qu'ils dispensent sont susceptibles d'être prises en charge par les organismes d'assurance maladie;

CONSIDERANT que les dispositions de l'article D.312-204 du code de l'action sociale et des familles qui définissent la programmation pluriannuelle des échéances prévisionnelles de transmission des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au b de l'article L.313 du même code ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La programmation pluriannuelle, prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles, des échéances prévisionnelles de transmission des rapports d'évaluation à l'autorité en charge de leur autorisation, des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au b) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

Article 2

La programmation prévue à l'article 1^{er} porte sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029. Cette programmation est ajustée au plus tard au 31 décembre de chaque année au titre des cinq années suivantes. Elle peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne, par voie électronique sur le site internet de l'ARS Bretagne.

Article 4

Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Bretagne. Il peut être également contesté par voie de recours hiérarchique auprès du Ministre de la Santé et de la Prévention.

Enfin, il peut être contesté par voie de recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes, dans le délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication concernant les tiers.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5

Le directeur de la délégation départementale du Finistère de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne ou son représentant est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le

18 DEC. 2024

Elise NOGUERA

Directrice générale

Annexe

Relative à la programmation du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux autorisés par la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé

Département du Finistère

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	FINESS juridique	Raison sociale gestionnaire	FINESS géographique	Raison sociale ESMS
2025	30/06/2025	290007400	ASSOCIATION SAUVEGARDE DE L'ENFANCE	290002914	ITEP JEAN LOUIS ETIENNE
		290038264	GCSMS LE PETIT CHENE	290038272	ACCUEIL TEMPORAIRE LE PETIT CHENE
	31/12/2025	220017974	ASSOCIATION HOSPITALIERE DE BRETAGNE	290029289	MAS KER ARTHUR
				290029925	MAS LE VILLAGE DE PERSIVIEN
		290001270	EPMS DE CARHAIX-PLOUGUER	290004241	IME KERAMPUILH
		290007392	ASSOCIATION DON BOSCO	290000801	EEAP KERLAOUEN
				290023928	IME KERLAOUEN
				290030022	MAS STERGANN
		290007459	FONDATION MASSE TREVIDY	290037779	ACT DE CORNOUAILLE
				290038454	ACT PAYS DE MORLAIX
				290038579	ESSIP FONDATION MASSE TREVIDY
		290007475	ASSOCIATION KAN AR MOR	290002336	ESAT KAN AR MOR DOUARNENEZ
				290005560	ESAT KAN AR MOR DU CAP SIZUN
				290005875	ESAT KAN AR MOR CARHAIX
				290007830	ESAT KAN AR MOR KERGONAN
	290020114	G.I.P. TY HENT GLAZ	290019462	ESAT TY HENT GLAZ	

		290038322	GCSMS UN CHEZ SOI D'ABORD	290038330	ACT UN CHEZ SOI D'ABORD
		560006074	MUTUALITE BRETAGNE SANITAIRE ET SOCIAL	290031806	MAS TY AVEN
		560025470	MUTUALITE BRETAGNE SANTE SOCIAL	290004027	INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE KERDELUNE
				290004134	ESAT KERNEVEN PLOMELIN
				290021088	ESAT TY VARLEN
				290037613	ESAT DU LECK
		560029969	ASSOCIATION DES OEUVRES DE SAINT JEAN	290000637	CMPP CLAUDE CHASSAGNY
		750719239	APF FRANCE HANDICAP	290002237	SESSAD 29 GOUESNOU APF FRANCE HANDICAP
				290014349	SESSAD 29 QUIMPER APF FRANCE HANDICAP
				290014661	ESAT ODET QUIMPER APF FRANCE HANDICAP
		750825846	ASSOCIATION COALLIA	290033539	LITS HALTE SOINS SANTE
				290035849	LAM COALLIA BREST
				290038447	ACT COALLIA BREST
		2026	31/12/2026	290000017	CHRU BREST
290001262	EPMS AR BRUG			290004167	IME AR-BRUG
290001379	ASSOCIATION LE CAILLOU BLANC			290024298	ESAT LE CAILLOU BLANC
290007095	CCAS CONCARNEAU			290039007	LITS HALTE SOINS SANTE CCAS CONCARNEAU
290007426	ADPEP DU FINISTERE			290000421	CMPP QUIMPER
				290000579	CMPP BREST
				290000603	CMPP MORLAIX
				290031830	CMPP LANDERNEAU
290007459	FONDATION MASSE TREVIDY			290039015	LHSS FONDATION MASSE TREVIDY MORLAIX
750721219	ASSOCIATION CHAMPIONNET			290000439	IME LA CLARTE
				290020205	SESSAD CHAMPIONNET
				290031285	ESPO CHAMPIONNET
				290035120	IME LA CLARTE SIFPRO
930019484	ASSOCIATION L ADAPT			290020635	ESPO BREST
		290029990	UEROS BREST		
		290030477	ESAT L'ADAPT BREST		

2027	31/12/2027	220024327	GCSMS APAJH 22-29-35	290002682	DAME FRANCOIS HUON
		290007384	ASSOCIATION LES GENETS D'OR	290009497	ESAT CLAUDE MARTINIÈRE
				290000470	DIME ROSBRIANT
				290000611	DIME DU VELERY
				290000629	IME KERVEGUEN
				290005107	ESAT LES GENETS D'OR MORLAIX
				290005149	ESAT LES GENETS D'OR PLABENNEC
				290005156	ESAT LES GENETS D'OR PLOUDALMEZEAU
				290005180	ESAT LES GENETS D'OR CHATEAULIN
				290005206	ESAT LES GENETS D'OR BRIEC
				290005214	ESAT LES GENETS D'OR LANDIVISIAU
				290006428	ESAT LES GENETS D'OR LESNEVEN
				290006451	ESAT LES GENETS D'OR ST POL DE LEON
				290014356	MAS DES GENETS D'OR
				290020965	EEAP KERVEGUEN
				290023944	EEAP ROSBRIANT
				290032150	MAS PLOUDALMEZEAU
				290033265	ESAT LES GENETS D'OR GUIPAVAS
				290035062	CENTRE DE RESSOURCES AUTISME BRETAGNE
		290035831	EQUIPE MOBILE INTERVENTION AUTISME 29		
750721334	CROIX ROUGE FRANCAISE	290038587	EMSP LA CROIX ROUGE FRANCAISE BREST		
2028	31/12/2028	290000017	CHRU BREST	290006519	CSAPA DU CHU DE BREST
		290000298	EPSM DU FINISTERE SUD	290032887	SESSAD EPSM FINISTERE SUD
		290000546	FONDATION ILDYS	290024108	SESSAD DE PERHARIDY
		290007244	CCAS DE QUIMPER	290032077	LITS HALTE SOINS SANTE
		290007335	ASSOCIATION LES AMITIES D'ARMOR	290034180	ACT KER DIGEMER
		290017425	AD2S PLOUGASTEL-DAOULAS	290032291	SSIAD DE PLOUGASTEL DAOULAS
		290018191	IPIDV	290018209	INSTITUT IPIDV CLAIR OBSCUR
		290021542	CENTRE HOSPITALIER DES PAYS DE MORLAIX	290024280	CSAPA DU CH DE MORLAIX

		290029966	ASSOCIATION ANVOL	290019991	SSEFIS ANVOL		
				290030006	SEES ANVOL		
		560005746	GROUPE HOSPITALIER BRETAGNE SUD	290019405	GHBS CSAPA QUIMPERLE		
		750713406	ANPAA SIEGE	290006501	CSAPA DE QUIMPER		
				290030774	CAARUD DE BREST		
		910808773	FOND FRANCO BRITANNIQUE DE SILLERY	290030816	LES ATELIERS DE CUZON		
		2029	31/12/2029	290000298	EPSM DU FINISTERE SUD	290030196	MAS LES OCEANIDES
				290007400	ASSOCIATION SAUVEGARDE DE L'ENFANCE	290000561	CMPP JEAN CHARCOT
				290007434	ASS LES PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE	290000454	DIME LES PRIMEVERES
						290002252	DIME JEAN PERRIN
290002260	DIME ELORN						
290005222	ESAT DE CORNOUAILLE						
290005297	ESAT DU PAYS BIGOUDEN						
290005735	ESAT LA LANDE						
290019488	ESAT DE L'IROISE						
290029784	ESAT D'ARMORIQUE						
290007459	FONDATION MASSE TREVIDY			290000702	IME DE TREVIDY		
				290000926	ITEP MARGUERITE LE MAITRE		
				290023969	ITEP DE L'ANCRAGE		
290010172	TOUL AR C'HOAT EPILEPSIES			290000496	ITEP DE TOUL AR C'HOAT		
290032812	TSA FINISTERE			290032762	SESSAD SACS		